

Etats financiers annuels de SICAV

SANADETT SICAV

SANADETT SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **22 avril 2016**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes Mr. Mahmoud ZAHAF.

BILAN ARRETE AU 31/12/2015
(Exprimé en dinars)

ACTIF	31/12/2015	31/12/2014
AC1- PORTEFEUILLE-TITRES		
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	8 465 307,830	10 686 182,051
b- Obligations et valeurs assimilées	113 641 893,607	124 949 735,428 *
c- Autres valeurs	0	0
AC2- Placements monétaires et disponibilités		
a- Placements monétaires	15 966 152,040	42 591 101,354
b- Disponibilités	32 765 651,920	37 851 598,049
AC3- Créances d'exploitation	34 339,203	3 435,600 *
AC4- Autres actifs	0	0
TOTAL ACTIF	170 873 344,600	216 082 052,482
PASSIF		
PA1- Opérateurs créditeurs	105 060,528	116 044,832
PA2- Autres créditeurs divers	662 542,325	258 292,404
TOTAL PASSIF	767 602,853	374 337,236
ACTIF NET		
CP1- Capital	163 088 244,872	207 068 783,334
CP2- Sommes distribuables		
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs	618,371	753,594
b- Sommes distribuables de l'exercice	7 016 878,504	8 638 178,318
ACTIF NET	170 105 741,747	215 707 715,246
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	170 873 344,600	216 082 052,482

* Chiffre retraité pour des besoins de comparabilité suite au reclassement de la Retenue à la source sur Achat de BTA de la rubrique Obligations et valeurs assimilées à la rubrique créances d'exploitation.

ETAT DE RESULTAT ARRETE AU 31/12/2015
(Exprimé en dinars)

	<u>Du 01/01/2015</u> <u>Au 31/12/2015</u>	<u>Du 01/01/2014</u> <u>Au 31/12/2014</u>
PR 1- Revenus de portefeuille-titres		
a- Dividendes	388 447,624	367 323,473
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées	5 730 935,510	6 047 722,228
c- Revenus des autres valeurs	0	0
PR 2- Revenus des placements monétaires	4 136 249,141	4 651 430,749
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	10 255 632,275	11 066 476,450
CH 1- Charges de gestion des placements	1 253 879,801	1 373 039,918
REVENU NET DES PLACEMENTS	9 001 752,474	9 693 436,532
PR 3- Autres produits	0	0
CH 2- Autres charges	279 501,494	304 775,180
RESULTAT D'EXPLOITATION	8 722 250,980	9 388 661,352
PR 5- Régularisations du résultat d'exploitation	-1 705 372,476	-750 483,034
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	7 016 878,504	8 638 178,318
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	1 705 372,476	750 483,034
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	7 499,067	24 849,860
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	49 965,321	12,085
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	8 779 715,368	9 413 523,297

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
ARRETE AU 31/12/2015**

	<u>Du 01/01/2015</u> <u>Au 31/12/2015</u>	<u>Du 01/01/2014</u> <u>Au 31/12/2014</u>
AN 1- <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>		
a- Résultat d 'Exploitation	8 722 250,980	9 388 661,352
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	7 499,067	24 849,860
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	49 965,321	12,085
AN 2- <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	-7 738 336,375	-9 439 036,332
AN 3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>		
a- Souscriptions		
_ Capital	268 518 378,164	275 303 946,968
_ Régularisation des sommes non distribuables	105 297,503	4 266,745
_ Régularisation des sommes distribuables	11 266 048,051	10 020 207,497
b- Rachats		
_ Capital	-312 533 730,821	-265 526 654,081
_ Régularisation des sommes non distribuables	-127 947,696	14 485,010
_ Régularisation des sommes distribuables	-13 871 397,693	-9 086 554,925
VARIATION DE L ACTIF NET	-45 601 973,499	10 704 184,179
AN 4- <u>ACTIF NET</u>		
a- en début de l'exercice	215 707 715,246	205 003 531,067
b- en fin de l'exercice	170 105 741,747	215 707 715,246
AN 5- <u>NOMBRE D' ACTIONS</u>		
a- en début de l'exercice	1 988 084	1 894 191
b- en fin de l'exercice	1 565 496	1 988 084
VALEUR LIQUIDATIVE	108,659	108,500
AN6- TAUX DE RENDEMENT	4,15%	4,03%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS EXERCICE 2015

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers au 31 décembre 2015 ont été établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Par ailleurs, le bilan au 31/12/2014 a été retraité pour que les chiffres correspondants de la rubrique « créances d'exploitation » et « Obligations et valeurs assimilées » soient comparables avec l'exercice 2015.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, en bons de trésor, et en titre de FCC, et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon.

2-2 Evaluation des titres OPCVM :

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

2-3 Evaluation des autres placements :

Les placements en obligations et valeurs assimilées admises à la cote ainsi que non admises à la cote sont évalués à leur prix d'acquisition (capital et intérêts courus).

La valeur du marché applicable pour l'évaluation des Bons du Trésor Assimilables (BTA) correspond au prix de revient moyen pondéré à la date du 31-12-2015 ou à la date antérieure la plus récente.

Toutefois, la surcote sur acquisition est amortie d'une manière constante jusqu'à la date de l'échéance. Elle est constatée en déduction du prix de revient. La partie amortie est soustraite des sommes non distribuables.

Par ailleurs, la décote sur acquisition est amortie d'une manière constante jusqu'à la date de l'échéance. Elle est constatée en addition du prix de revient. La partie amortie est additionnée aux sommes non distribuables.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

2-4 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC1- Portefeuille titres :

a. Actions, valeurs assimilées et droits rattachés

Désignation du Titre	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2015	% de l'Actif Net
<i>Titres OPCVM</i>				
FCP Salamett Plus	61 620	650 214,240	651 693,120	0,38%
FCP AXIS AAA	3 790	397 119,603	391 836,730	0,23%
FCP HELION MONEO	6 020	615 324,258	625 484,020	0,37%
FCP Salamett CAP	109 000	1 529 873,000	1 532 431,000	0,90%
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	11 800	1 205 608,975	1 209 818,600	0,71%
Tuniso Emiratie Sicav	3 000	308 664,715	312 558,000	0,19%
Sicav Axis Trésorerie	17 000	1 804 018,223	1 826 412,000	1,07%
GENERALE OBLIG SICAV	4 935	504 283,604	503 991,810	0,30%
Fidelity Obligations SICAV	1 856	196 377,330	195 778,304	0,12%
Maxula Investissement SICAV	1 943	198 038,332	204 094,663	0,12%
SICAV Entreprise	9 628	984 749,347	1 011 209,584	0,59%
Total		8 394 271,627	8 465 307,831	4,98%

b. Obligations et valeurs assimilées

b.1 Les obligations de sociétés

Obligations des sociétés	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2015	% de L'actif Net
AIL 2011/1	10 000	200 000,000	206 233,880	0,12%
AIL 2012/1	10 000	400 000,000	412 641,128	0,24%
AIL 2013-1	20 000	1 200 000,000	1 239 526,164	0,73%
AMEN BANK 2006	30 000	600 000,000	625 522,626	0,37%
AMEN BANK SUB 2008 A	9 000	479 979,000	495 323,261	0,29%
AMEN BANK SUB 2008 B	10 000	650 000,000	672 377,049	0,40%
AMEN BANK SUB 2009	20 000	1 199 700,000	1 213 382,282	0,71%
AMEN BANK SUB 2010	45 000	2 999 250,000	3 044 489,799	1,79%
AMEN BANK SUB 2011	20 000	1 200 000,000	1 214 652,407	0,71%
AMEN BANK SUB 2012	10 000	700 000,000	709 826,837	0,42%
AMEN BANK SUB 2014	10 000	1 000 000,000	1 049 617,534	0,62%
ATB 2007/1	50 000	3 400 000,000	3 511 010,111	2,06%
ATB SUB 2009	50 000	2 500 000,000	2 568 034,645	1,51%
ATL 2009/2	20 000	400 000,000	404 498,361	0,24%
ATL 2010/2	35 000	1 400 000,000	1 400 352,463	0,82%

ATL 2011	30 000	2 400 000,000	2 505 863,014	1,47%
ATL 2012/1	25 700	1 028 000,000	1 057 710,885	0,62%
ATL 2013/1	20 000	2 000 000,000	2 075 506,011	1,22%
ATL 2013/2	30 000	3 000 000,000	3 020 522,820	1,78%
ATL 2014/1	3 700	296 000,000	309 696,874	0,18%
ATL 2014/2	20 000	2 000 000,000	2 072 937,705	1,22%
ATL 2014/3 CA	30 000	3 000 000,000	3 162 910,685	1,86%
ATL sub 2008 7% 22/08	15 000	900 000,000	918 177,049	0,54%
ATTIJARI BANK 2010	40 000	1 714 240,000	1 785 721,295	1,05%
ATTIJARI LEASING 2011	15 000	600 000,000	627 894,930	0,37%
ATTIJARI LEASING 2012-2	10 000	400 000,000	400 802,850	0,24%
ATTIJARI LEASING 2014/1	2 000	160 000,000	165 287,869	0,10%
BH 2009	40 000	2 768 000,000	2 768 336,484	1,63%
BNA SUB 2009	15 000	899 790,000	928 365,738	0,55%
BTE 2009	30 000	1 200 000,000	1 214 872,131	0,71%
BTE 2010	20 000	1 000 000,000	1 012 648,175	0,60%
BTE 2011	33 000	2 640 000,000	2 754 292,992	1,62%
BTK 2009 A	5 000	142 875,000	147 963,158	0,09%
BTK 2009 B	35 000	1 750 000,000	1 814 700,367	1,07%
BTK 2009 C	10 000	666 500,000	691 599,263	0,41%
CHO 2009	7 000	350 000,000	351 894,491	0,21%
CIL 2011/1	20 000	400 000,000	415 455,386	0,24%
CIL 2012/1	10 000	400 000,000	414 531,148	0,24%
CIL 2012/2	20 000	1 200 000,000	1 253 510,137	0,74%
CIL 2013/1	5 000	300 000,000	301 193,443	0,18%
CIL 2014/1	5 000	400 000,000	410 701,639	0,24%
CIL 2014/2	10 000	1 000 000,000	1 055 969,315	0,62%
CIL 2015/1	4 000	400 000,000	413 377,049	0,24%
CIL 2015/2	5 000	500 000,000	505 267,213	0,30%
CIL SUB 2008	10 000	800 000,000	844 620,274	0,50%
EL WIFAK 2010	20 000	400 000,000	417 272,145	0,25%
EL WIFAK 2013 TF	10 000	600 000,000	622 591,475	0,37%
EL WIFAK 2013 TV	9 000	540 000,000	559 589,890	0,33%
HANNIBAL LEASE 2012/1 TF	10 000	400 000,000	405 606,557	0,24%
HANNIBAL LEASE 2012/1 TV	10 000	400 000,000	405 614,033	0,24%
HANNIBAL LEASE 2013/02 TV	15 000	1 200 000,000	1 256 190,588	0,74%
HANNIBAL LEASE 2013/1	20 000	1 200 000,000	1 239 997,666	0,73%
HANNIBAL LEASE 2013/2 TF	10 000	1 000 000,000	1 049 456,438	0,62%
HANNIBAL LEASE 2014/1	25 000	2 000 000,000	2 021 068,852	1,19%
HANNIBAL LEASE 2015-1	10 000	1 000 000,000	1 041 403,279	0,61%

MEUBLATEX 2008	10 000	200 000,000	202 974,426	0,12%
STB 2008/1 CAT D	50 000	3 600 000,000	3 722 858,675	2,19%
STB 2008/2 6.5%	35 000	2 187 500,000	2 286 291,096	1,34%
STB 2010/1	60 000	3 000 000,000	3 101 662,689	1,82%
STB 2011 SUB	20 000	1 400 000,000	1 463 026,880	0,86%
TL 2013/1	10 000	600 000,000	607 977,836	0,36%
TL 2014/1	20 000	2 000 000,000	2 079 685,246	1,22%
TL 2014/2	20 000	2 000 000,000	2 005 796,721	1,18%
TL SUB 2013	20 000	1 200 000,000	1 244 857,600	0,73%
TL SUB 2013/2	10 000	800 000,000	841 134,816	0,49%
TUN LEASING 2011/1	10 000	200 000,000	205 071,454	0,12%
TUN LEASING 2011/2	30 000	600 000,000	605 043,620	0,36%
TUN LEASING 2011/3	30 000	1 200 000,000	1 254 147,498	0,74%
TUN LEASING 2012/1	20 000	800 000,000	824 698,632	0,48%
TUN LEASING 2012/2	10 000	600 000,000	630 044,831	0,37%
TUN LEASING SUB 2010	20 000	400 000,000	415 769,539	0,24%
UBCI 2013	10 000	1 000 000,000	1 031 956,284	0,61%
UIB 2009/1 5.5%	10 000	599 830,000	611 948,033	0,36%
UIB 2009/1 5.85%	50 000	3 500 000,000	3 575 186,885	2,10%
UIB 2011	20 000	1 200 000,000	1 219 335,134	0,72%
UIB 2011/2	22 000	1 256 860,000	1 311 482,678	0,77%
UIB 2012/1	20 000	1 428 400,000	1 498 624,656	0,88%
UIB SUB 2015	10 000	1 000 000,000	1 031 864,481	0,61%
UNIFACTOR 2010	1 000	20 000,000	20 835,607	0,01%
UNIFACTOR 2013	20 000	1 200 000,000	1 214 005,534	0,71%
UNIFACTOR 2015	10 000	1 000 000,000	1 001 113,710	0,59%
Total		94 376 924,000	97 196 004,421	57,14%

b.2 Les parts en fonds communs de créances

Fonds communs de créances	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2015	% de l'actif net
FccBIAT-Credim1PP2	1500	394 006,500	396 395,773	0,23%
Total		394 006,500	396 395,773	0,23%

b.3 Emprunts d'État

Emprunts d'État	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2015	% de l'actif net
BTA 5.5% 14 Oct. 2020	2 000	1 921 891,160	1 941 178,831	1,14%
BTA 5.75 Janv. 2021	6 000	5 821 852,200	6 088 778,227	3,58%
BTA 6% avril 2023	4 500	4 376 717,725	4 424 060,191	2,60%
EMPRUNT NAT. CAT C	35 000	3 500 000,000	3 595 476,164	2,11%
Total		15 620 461,085	16 049 493,413	9,44%

Les mouvements du portefeuille-titres de SANADETT SICAV :

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le portefeuille-titres de SANADETT SICAV, se détaillent comme suit :

	coût d'acquisition	intérêts courus	+/- valeur latentes	Valeur au 31/12	+/- Value réalisée
Solde au 31-12-2014	132 205 410,750*	3 329 091,467**	101 415,262**	135 635 917,479*	
Acquisition de l'exercice					
Emprunt de société	4 900 000,000			4 900 000,000	
Emprunt d'état	10 177 000,000			10 177 000,000	
TITRE OPCVM	6 573 611,253			6 573 611,253	
Remboursement et Cession de l'exercice					
Cession Emprunt de société					
Cession Emprunt d'état					
Remboursement Emprunt de société et FCC	26 344 130,500			26 344 130,500	
Remboursement Emprunt d'état					
Cession OPCVM	8 764 106,416			8 764 106,416	49 965,321
Décote /surcote Emprunt d'état	37 878,125			37 878,125	
Variation des intérêts courus		-78 589,446		-78 589,446	
Variation des plus ou moins-values potentielles			-30379,058***	-30 379,058	
Solde au 31-12-2015	118 785 663,212	3 250 502,021	71 036,204	122 107 201,437	49 965,321

* Chiffre retraité suite au reclassement de la Retenue à la source sur Achat de BTA de la rubrique Obligations et valeurs assimilées à la rubrique créances d'exploitation.

** Chiffre retraité suite au reclassement des intérêts courus

***Hors décote surcote Emprunt d'Etat

AC2- les placements monétaires et disponibilités

a. Les placements monétaires

a.1 les certificats de dépôt

Certificats de dépôts	Emetteur	Durée en jours	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2015	% de l'actif net
CD_6.5_30/03/16	BTE	190	8	3 893 863,472	3 950 283,418	2,32%
CD_6.69_01/02/17	ATB	720	5	2 500 000,000	2 620 048,334	1,54%
CD_6.59_15/02/16	ATB	360	5	2 377 230,000	2 484 653,750	1,46%
CD_6.2_18/05/16	ATB	180	4	1 951 891,200	1 963 116,586	1,15%
CD_6.3_23/03/16	BTE	100	4	1 972 481,780	1 977 435,060	1,16%
CD_6_22/03/16	ATB	120	4	1 968 627,200	1 978 823,360	1,16%
Total				14 664 093,652	14 974 360,508	8,79%

a.2 les billets de trésorerie

Billets de trésorerie	Echéance	Aval	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2015	% de l'actif net
SOMOCER 1MD 120 J 7%	24/02/2016	-	981 758,958	991 791,532	0,58%
Total			981 758,958	991 791,532	0,58%

b. Les disponibilités

b.1. Les placements à terme

Placements à terme	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2015	% de l'actif net
Placement à terme ATB	24 000 000,000	24 816 131,507	14,59%
Total	24 000 000,000	24 816 131,507	14,59%

b.2 Les avoirs en banque

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2015, à **7 949 520,413 Dinars** et représentant les avoirs en banque et la rémunération revenant au compte bancaire.

AC3- Créances d'exploitation

Les créances d'exploitation s'élèvent au 31-12-2015, à **34 339,203 Dinars** et représentant la retenue à la source sur les achats de Bons du Trésor Assimilables.

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Retenue à la source /achat BTA	34 339,203	3 435,600
Total	34 339,203	3 435,600

PA1- Opérateurs créditeurs

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Rémunération à payer au gestionnaire	93 260,528	114 864,832
Rémunération à payer au dépositaire	11 800,000	1 180,000
Total	105 060,528	116 044,832

PA2- Autres créditeurs divers

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Frais de publication	400,000	543,826
Jeton de présence	12 500,000	12 500,000
Redevances CMF	15 806,362	19 468,021
Honoraires du commissaire aux comptes	31 210,821	29 200,000
Créditeurs divers	602 625,142	196 580,557
Total	662 542,325	258 292,404

Les créditeurs divers se détaillent ainsi :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Retenues à la source	14 470,412	16 435,689
TCL	1 857,916	2 274,781
Retenue à la source antérieure sur BTA	15 270,330	17 079,219
Intérêts à débiter/ placements monétaires	571 026,484*	160 790,868*
Total	602 625,142	196 580,557

*Il s'agit d'intérêts générés suite à un rachat anticipé sur un placement à terme et qui seront débité à l'échéance c'est-à-dire le 30/05/2016.

CP1- Capital

Les mouvements sur le capital de la société enregistrés au courant de l'année 2015 se détaillent ainsi:

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
<u>Capital initial</u>		
Montant	207 068 783,334	197 247 876,747
Nombre de titres	1 988 084	1 894 191
Nombre d'actionnaires	588	626
<u>Souscriptions réalisées</u>		
Montant	268 518 378,164	275 303 946,968
Nombre de titres émis	2 578 088	2 643 773
Nombre d'actionnaires nouveaux	49	14
<u>Rachats effectués</u>		
Montant	312 533 730,821	265 526 654,081
Nombre de titres rachetés	3 000 676	2 549 880
Nombre d'actionnaires sortants	37	52
<u>Autres effets s/capital</u>		
Régularisation des sommes non distribuables	-22 650,193	18 751,755
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	49 965,321	12,085
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	7 499,067	24 849,860
<u>Capital</u>		
Montant	163 088 244,872	207 068 783,334
Nombre de titres	1 565 496	1 988 084
Nombre d'actionnaires	600	588

CP2- Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de l'exercice augmenté des régularisations correspondantes, effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SANADETT SICAV et des sommes distribuables des exercices antérieurs.

Le solde de ce poste au 31-12-2015 se détaille ainsi :

Résultat distribuable de l'exercice	8 722 250,980
Régularisation du résultat distribuable de l'exercice	-1 705 372,476
Régularisation du résultat distribuable des exercices antérieurs	618,371
SOMMES DISTRIBUTABLES	7 017 496,875

PR1- Revenus du portefeuille titres

<u>Désignation</u>	<u>Du 01/01/2015</u>	<u>Du 01/01/2014</u>
	<u>Au 31/12/2015</u>	<u>Au 31/12/2014</u>
Revenus des titres OPCVM	388 447,624	367 323,473
Revenus des bons de trésor assimilables	264 908,576	5 304,093
Revenus des obligations et FCC	5 466 026,934	6 042 418,135
TOTAL	6 119 383,134	6 415 045,701

PR2- Les revenus de placements monétaires

Désignation	Du 01/01/2015	Du 01/01/2014
	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014
Revenus des billets de trésorerie	73 025,652	312 625,995
Revenus des certificats de dépôt	2 176 963,489	2 298 153,717
Revenus des placements à terme	1 442 790,953	1 399 998,172
Revenus des titres en pension livrée	41 744,352	0,000
Intérêts des comptes de dépôt	401 724,695	640 652,865
TOTAL	4 136 249,141	4 651 430,749

CH1- Charges de gestion des placements

Désignation	Du 01/01/2015	Du 01/01/2014
	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014
Rémunération du gestionnaire	1 242 079,801	1 371 859,963
Rémunération du dépositaire	11 800,000	1 179,955
TOTAL	1 253 879,801	1 373 039,918

CH2- Autres charges

Désignation	Du 01/01/2015	Du 01/01/2014
	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014
Commissaire aux comptes	29 200,000	31 130,138
Redevance CMF	210 514,815	232 510,748
Publicité et publication	1 456,174	743,461*
Jetons de présence	12 500,000	12 500,000
TCL	25 798,665	27 666,213*
Autres	31,840	224,620*
TOTAL	279 501,494	304 775,180

* Chiffre retraité pour des besoins de comparabilité.

4. AUTRES INFORMATIONS

4-1 Données par action	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
☐ Revenus des placements	6,551	5,566	5,846	4,681
☐ Charges de gestion des placements	0,801	0,691	0,758	0,747
☐ Revenu net des placements	5,750	4,876	5,088	3,934
☐ Autres charges d'exploitation	0,179	0,153	0,166	0,152
☐ Résultat d'exploitation	5,572	4,722	4,921	3,782
☐ Régularisation du résultat d'exploitation	-1,089	-0,377	-0,827	-0,581
☐ Sommes distribuables de l'exercice	4,482	4,345	4,094	3,201
☐ Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	1,089	0,377	0,827	0,581
☐ Variation des plus ou moins-values potentielles/Titres	0,005	0,012	0,026	0,001
☐ Plus ou moins-values réalisées sur cession titres	0,032	0,000	0,038	0,203
☐ Plus (ou moins) values sur titres	0,037	0,012	0,064	0,204
Résultat net de l'exercice	5,608	4,735	4,985	3,986
● Résultat non distribuable de l'exercice	0,037	0,012	0,064	0,204
● Régularisation du résultat non distribuable	-0,014	0,009	0,010	-0,022
● Sommes non distribuables de l'exercice	0,022	0,021	0,073	0,182
● Distribution des dividendes	4,345	4,094	3,201	3,845
Valeur liquidative	108,659	108,500	108,227	107,262

4-2 Ratios de gestion des placements	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
☐ Charges de gestion des placements / actif net moyen*	0,60%	0,59%	0,64%	0,63%
☐ Autres charges d'exploitation / actif net moyen*	0,13%	0,13%	0,14%	0,13%
☐ Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen*	4,15%	4,04%	4,19%	3,37%

* Actif net moyen 2015 : 210 231 576,465

4-3 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de la société est confiée à l'AFC qui se charge du choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie des prestations fournies, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,5% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La fonction de dépositaire est confiée à l'ATB qui perçoit une rémunération de 10.000 dinars l'an en HT.

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2015**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes que votre Conseil d'Administration du 27 Mars 2015 a bien voulu nous confier, nous avons procédé à l'audit des états financiers de votre société « **SANADETT SICAV** », comprenant le bilan, l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net ainsi que les notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2015. Ces états financiers présentent :

Un actif net s'élevant à.....	170 105 741,747 TND
Un résultat d'exploitation s'élevant à.....	8 722 250,980 TND
Un résultat net de.....	8 779 715,368 TND

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction de votre société est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthiques et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

À notre avis, les états financiers annexés au présent rapport ont été régulièrement établis et présentent sincèrement dans tous leurs aspects significatifs la situation financière de la société « **SANADETT SICAV** » au 31 décembre 2015, ainsi que sa performance financière et la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Observation

Par ailleurs et sans remettre en cause notre opinion ci-dessus exprimée, nous attirons votre attention sur le contenu de la Note 2-3 aux états financiers « évaluation des autres placements ». Les placements en obligations et valeurs assimilées sont évalués à leur prix d'acquisition avec l'amortissement de la surcote (décote) sur acquisition de BTA d'une manière constante jusqu'à la date de l'échéance. Cette situation est non conforme à la norme comptable tunisienne n° 17 relative au portefeuille-titres et autres opérations effectuées par les OPCVM qui dispose que les obligations et valeurs assimilées telles que les titres de créance émis par le trésor et négociables sur le marché financier sont évaluées à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le prix d'acquisition ne constituent une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Vérifications et Informations Spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

En application de l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen du rapport du conseil d'administration sur les comptes de la société au 31 décembre 2015 et nous n'avons pas relevé de remarques particulières sur les informations y figurant.

Conformément à l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers et nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que le système de contrôle interne de votre société présente des insuffisances majeures.

Fait à Tunis, le 21 Mars 2016

Le Commissaire Aux Comptes :
M. Mahmoud ZAHAF

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2015**

Conformément aux dispositions des articles 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous vous présentons ci-dessous les conventions et opérations visées par les articles sus-indiqués.

Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues à travers nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I-Conventions et opérations autorisées au cours de l'exercice 2015

Nous vous informons que le conseil d'administration de votre société ne nous a pas avisé de l'existence de conventions ou opérations conclues au cours de l'exercice 2015 et visées aux articles 200 et suivants et de l'article 475 du Code des sociétés commerciales.

II-Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice 2015 :

- La société « SANADETT SICAV » est liée par une convention avec la société « ARAB FINANCIAL CONSULTANTS » pour la gestion du portefeuille et la gestion administrative, financière et comptable. En rémunération des services de gestion, la société « ARAB FINANCIAL CONSULTANTS » perçoit une rémunération annuelle de 0,5% HT de l'actif net de « SANADETT SICAV » calculée quotidiennement. La commission TTC facturée en 2015 est de 1 242 079,801 dinars
- La société « SANADETT SICAV » est liée par une convention de dépôt avec la banque « ATB ». En rémunération des services de dépôt, la banque « ATB » perçoit une rémunération annuelle de 11 800 dinars TTC.
- La société « SANADETT SICAV » est liée par une convention de rémunération de compte banque avec la « ATB ». La rémunération des montants déposés au niveau du compte bancaire auprès de l'ATB est déterminée au taux de 2% au titre des montants déposés jusqu'à 1 000 dinars et au taux de TMM - 0,5% pour les montants supérieurs à 1 000 dinars. Le montant de la rémunération au titre de l'exercice 2015 s'est élevé à 401 724,695 dinars.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Telles sont, Messieurs les actionnaires, les remarques à vous faire sur ce point particulier.

Fait à Tunis, le 21 Mars 2016

**Le Commissaire Aux Comptes :
M. Mahmoud ZAHAF**